

ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Sapeurs-pompiers
Question écrite n° 39019

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur les modalites des polices d'assurances souscrites pour couvrir les sapeurs-pompiers volontaires. Ceux-ci ne sont, semble-t-il, couverts en effet que pour les interventions realisees sur le territoire de la commune a laquelle ils sont rattaches. Or, il arrive que des interventions sont operees, en renfort, dans d'autres communes et, dans cette hypothese, il ne semble pas qu'il y ait de couverture. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'etendre les garanties offertes a toutes les hypotheses d'intervention.

Données clés

Auteur : M. Bourg-Broc Bruno Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 39019 Rubrique : Securite civile

Ministère interrogé : intérieur Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1508